

## ASTUCES CONTRE LE VOL

COMMENT MIEUX SÉCURISER SON DOMICILE DURANT SON ABSENCE PENDANT LES VACANCES ?

*Hélas, la période des vacances d'été est propice plus que toute autre aux cambriolages : volets fermés, lumière éteinte, absence de mouvement... Les cambrioleurs n'interviennent jamais au hasard, ils ont pour habitude de faire des repérages et d'identifier tout logement inoccupé et dont l'accès ne semble pas représenter trop de difficulté.*

*Disposer d'une bonne couverture contre le vol est indispensable, redoubler de stratégies et de tactiques pour éviter le plus possible d'être confronté à cette situation traumatisante est primordial.*

*En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes et la très grande majorité a lieu dans des logements inoccupés. Les conseils ci-dessous ne recensent pas l'intégralité des mesures existantes mais celles qui sont efficaces parmi les plus faciles et les moins onéreuses à mettre en place.*

### PLAN N°1 : ENTREtenir DE BONNES RELATIONS AVEC SES VOISINS

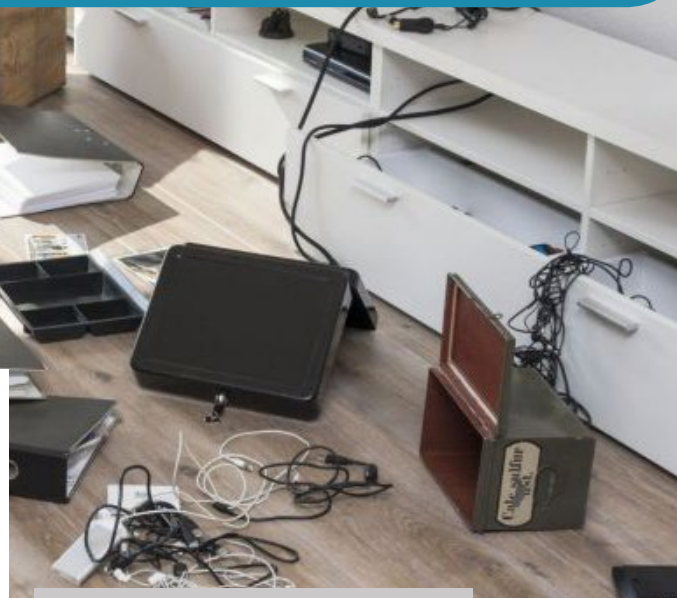
et pouvoir jouer ainsi le rôle de voisin bienveillant. Les voisins peuvent assurer la surveillance de la maison voisine au titre d'un échange de bons procédés. Les quartiers mettant en œuvre ce type de dispositif n'hésitent pas à afficher cette solidarité par le biais de panneaux « voisins vigilants » situés dans les rues, préférant dissuader tout rodeur suspect plutôt qu'avoir à le dénoncer. Ce dispositif a d'ores et déjà fait ses preuves en réduisant le nombre de cambriolages de 40%.

L'entente entre voisins ou connaissances peut aussi comprendre un échange de clés, pour vider la boîte aux lettres, pour ouvrir et fermer les volets, simuler une présence quasi normale. L'éternel dilemme : fermer ses volets en continu. Même si cela signale une absence, c'est plus sûr et requis par les assureurs.

### PLAN N° 2 : REDOUBLEZ D'ARTIFICES SIMULANT UNE PRÉSENCE

Avec par exemple des minuteurs de lumière s'allumant et se refermant en suivant le rythme d'une vie habituelle, un simulateur de télévision, un programmateur de musique ... avec des équipements de moins en moins consommateurs en énergie. Les technologies les plus récentes dans le secteur de la domotique permettent de délivrer des applications permettant d'intervenir à distance pour l'ouverture et fermeture de volets roulants, par exemple.

#27  
26 Juillet  
2018



## LES PROTECTIONS CONTRE LE VOL

**Généralement exigées ou appréciées par les assureurs.**

S'agissant des dispositifs d'alarme, leur effet dissuasif est renforcé quand ils affichent une liaison avec une centrale de surveillance. Il convient de les mettre systématiquement en fonctionnement en cas d'absence.

Chaque assureur a ses propres exigences sur les moyens de protection et mesures de sécurité à mettre en œuvre pour bénéficier d'une indemnisation complète au titre de la garantie vol.

Elles sont indiquées sur les CG ou CP du contrat.

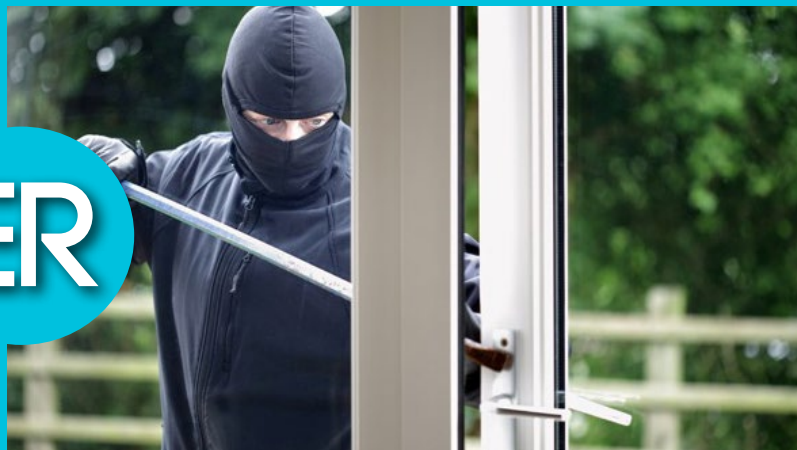
Les niveaux de protection (1,2,3) demandés dépendent :

- de la formule d'assurance choisie par l'assuré . Plus la garantie demandée est forte, plus le niveau de protection demandé est élevé,
  - du capital mobilier et des objets de valeur à garantir : une remise à jour de la valeur à assurer peut être conseillée à différentes étapes de la vie,
  - de sinistres « vols » antérieurs dans l'habitation,
  - de tous les éléments fournis : surface, localisation du logement, par exemple s'il est situé dans des zones exposées, isolées, s'il s'agit d'une résidence principale ou secondaire, ...
- Parmi les moyens de protection peuvent figurer des serrures 3 points, des protections aux fenêtres, ....



# NEWS LETTER

26 Juillet 2018



**PLAN N° 3 : RENDRE LE CAMBRIOLAGE DIFFICILE** avec la mise en place d'une porte blindée, de cornière anti-pince, la sécurisation de l'ensemble des accès, notamment dans les maisons disposant de garages, d'ouverture situés à l'arrière. Là aussi, le rangement de tout matériel de bricolage et de jardinage évitera que les cambrioleurs ne fassent appel à ces instruments pour faciliter leur tâche. Des barres de protection sur les volets, portes de service peuvent protéger la quasi-totalité des fenêtres et des baies vitrées qui restent très faciles à forcer. A noter que les volets roulants en aluminium équipés de système anti-relevage sont bien plus résistants que les modèles standards en PVC. Les vitrages retardateurs d'effraction, eux, résistent plusieurs minutes aux coups et peuvent amener des personnes malintentionnées à abandonner leur forfait. N'hésitez pas à mettre en place l'allumage de lumière avec détecteur de mouvement, des systèmes de surveillance factices qui peuvent aussi jouer leurs rôles.

**PLAN N°4 : FAIRE SURVEILLER SON LOGEMENT** par la gendarmerie ou la police. Depuis 1974, l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) est un dispositif gratuit proposé par chaque préfecture. En déclarant ses périodes d'absence et son adresse, les forces de l'ordre intègrent des patrouilles devant les domiciles déclarés durant leur service.

Il existe aussi des systèmes de vidéosurveillance par webcam. En cas de détection de mouvement dans un logement vide, un SMS d'alerte est envoyé au propriétaire.

**PLAN N° 5 : ÉVITER DE COMMUNIQUER SUR SON ABSENCE**  
Pas de message indiquant son absence sur son répondeur téléphonique. L'idéal est même d'opérer un transfert d'appels. Pas de messages non plus sur les réseaux sociaux à moins d'avoir soigneusement filtré les amis, seuls lecteurs potentiels de cette communication. A défaut de voisin pouvant vider la boîte aux lettres, La Poste peut garder votre courrier.

Autre point de vigilance quand vous partez, ... vous protéger d'éventuels dégâts des eaux

Pensez à interrompre la distribution d'eau, si vous laissez

votre logement inhabité :

- jusqu'à 2 jours, entre le 1er novembre et le 30 avril,
- plus de 10 jours, entre le 1er mai et le 31 octobre.

Ces consignes vous sont rappelées dans votre contrat d'assurance.

## ET SI MALGRÉ TOUT VOUS ÊTES CAMBRIOLÉS, QUE FAIRE ?

*Prévenez immédiatement le commissariat de police (ville) ou la brigade de gendarmerie (secteur rural) du lieu de l'effraction.*

*Ne prenez pas de risque en cas de présomption de la présence des cambrioleurs lors de votre constat : relevez tous les éléments pouvant servir à leur future identification : type de véhicule, langage, vêtement, ...*

*N'intervenez pas non plus avant l'arrivée des forces de police et interdisez l'accès à toute personne. Il convient de préserver l'ensemble des traces et indices laissés à l'intérieur comme à l'extérieur.*

*Aussitôt les constatations faites :*

- en cas de vol de chèquiers et cartes de crédit, faire opposition auprès de votre banque
- Protéger l'accès à votre domicile et pourvoir aux réparations si les accès à votre domicile ont été dégradés.
- Déposer plainte, selon le lieu du cambriolage, auprès du commissariat de police / brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Une pré-plainte peut être déposée sur Internet pour gagner du temps. C'est le dépôt de plainte qui permet aux spécialistes techniques et scientifiques d'intervenir pour réaliser le relevé de traces, de mener l'enquête afin d'identifier les auteurs du cambriolage.
- Déclarer le vol à votre assureur par lettre recommandée dans les 2 jours ouvrés. Il convient de joindre des photos, factures, estimation des biens volés et dégradés.

*AUTRE CONSEIL d'usage :*

*A chaque acquisition d'un bien de valeur, prendre le réflexe de conserver la facture et d'y adjoindre si possible une photo. Ces pièces sont à mettre à l'abri d'éventuelles dégâts des eaux ou du feu.*

